

Procès-verbal du Conseil municipal du 05/11/15

L'an deux mille quinze et le cinq novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jacky ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Lise CAYRE, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ.

Date de la convocation du Conseil Municipal : Jeudi 29 octobre 2015

Monsieur le Maire

Merci de prendre place s'il vous plait.

Bonjour à tout le monde.

Secrétaire de séance : Monsieur PAUBERT cela vous gêne-t-il ?

Monsieur Paubert : Pas du tout.

Parfait, merci Monsieur PAUBERT.

Madame EYCHENNE Anne-Marie donne procuration à Madame Myriam LEONARD ; Madame GRAUPERA Isabelle donne procuration à Monsieur Jacky ROY ; Madame MENENDEZ Patricia donne procuration à Monsieur Yvon PAPAIX ; Monsieur ANTINI Francesco donne procuration à Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier et Monsieur FERRER Stéphane donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Le quorum est donc atteint.

L'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal séance du 30 juin 2015

Affaires générales

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation
- Transfert de compétences relatives au projet Montségur à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes

Affaires financières

- Budget principal : décision modificatives n°2
- Demandes de subventions pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade Eric Specia.
- Avis sur admission en non-valeur de produits irrécouvrables de faible valeur

Marchés publics

- Marché des prestations de service à assurances pour la ville de Lavelanet et son CCAS - attribution du lot n°5 : risques sanitaires - déclaration d'infructuosité pour les lots 1,2,3 et 4.

Urbanisme - cadastre

- Achat de terrain à Madame et Monsieur Gouga Yacine et Madame et Monsieur Laidet Nicolas, rue de la Bernède.
- Vente à Monsieur Lima Jose Antoine et Mademoiselle Martin Ingrid d'une parcelle située 55 avenue Léon Blum, lieu-dit "Las Moulines et Cusso"
- Opération façades : subvention

Affaires sociales

- Résidence Jean Miquel : réactualisation des loyers et des charges à compter du 1er janvier 2016

Enfance jeunesse

- Convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2015 au 30/06/2016 pour les actions " contrat local d'accompagnement à la scolarité de la Mairie de Lavelanet.

- Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2015 y-a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à la majorité des suffrages exprimés (29 voix pour) Merci.

Concernant les décisions municipales prises par Monsieur le Maire : y-a-t-il des questions ? Pas de question

- Concernant le transfert de compétences sujet important relatif au "projet Montségur à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur Laurent CARRERE

Le Conseil Communautaire a déjà statué sur le transfert de compétences relatif au "projet Montségur "2015 donc il est demandé au Conseil Municipal de statuer aussi sur cette prise de compétences.

Monsieur Le Maire rappelle le principe du transfert de compétences proposé. La commune de Montségur, propriétaire du "site Montségur " assure la gestion du château, monument historique et du musée classé " musée de France".

Elle travaille depuis plusieurs années à la réalisation du projet "Montségur 2015" avec les objectifs de développer l'activité touristique du territoire, d'atteindre un niveau de qualité à la hauteur de la renommée du site et ainsi d'obtenir le label "Grand Site".

La définition de ce projet, élaboré en partenariat avec les services de la commune de Montségur, de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, du Pays des Pyrénées Cathares, du Département, de la Région et de l'Etat a désormais atteint une maturité suffisante et permet de proposer sa mise en oeuvre. L'importance et l'envergure de ce projet requièrent une intervention communautaire que le Conseil Communautaire a validée dans sa séance du 15 juillet 2015, sur le principe de compléter le bloc de compétences développement touristique et de transfert à la Communauté de Communes des compétences suivantes :

- "Maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la réalisation de divers équipements touristiques et culturels, d'équipement et aménagements associés au site de Montségur" pour une durée limitée de 5 ans,

- " Gestion de nouveaux équipements touristiques et culturels, d'équipement et d'aménagement associés au site de Montségur " à compter de la mise en service des équipements créés et pour une durée de 10 ans. Donc il est demandé au Conseil Municipal de reconnaître que ce projet est capital pour l'intérêt du développement touristique, d'accepter par conséquent le transfert des compétences tel que présenté tout en émettant des réserves sur le montant des investissements au regard des données et des explications communiquées à ce jour et d'alerter sur les conséquences financières qui pourraient s'ensuivre.

Je vais préciser les prises de compétences de ce projet : le "projet Montségur" se définit en deux sites à développer : un accueil au pied du pog d'environ 100 mètres carrés et un nouveau musée dans le village de Montségur au niveau de l'ancienne école d'une surface environ huit cents mètres carrés. Le budget pour cette réalisation, car elle ne peut pas être prise en charge par la Commune, dépend de la Communauté de Communes qui porte le projet.

Les partenaires financiers s'engagent à 80% sur le financement reste une part à financer par la Communauté de Communes : la Communauté exploitant le site et le site en se développant devrait amener plus de fréquentation. Ainsi à travers l'exploitation, on pourrait retrouver un peu l'engagement financier qui serait mis par la Communauté de Communes.

Effectivement, peut-être des réserves sont émises sur le fait qu'il s'agit d'un projet qui est évalué à peu près trois millions cinq. D'après les études qui ont été réalisées à ce jour et qui ont été validées par les partenaires financiers ce projet est considéré comme acceptable et tenable. Nous sommes sur une base d'étude.

Monsieur le Maire

C'était un sujet qui est extrêmement important puisque n'oublions pas que Montségur est quand même le phare de notre tourisme qui malheureusement depuis 30 ans n'a que très peu évolué pour ne pas dire pas du tout.

Les mairies successives n'ont pas peut-être permis d'aboutir non plus. Aujourd'hui, les choses semblent changer d'autant plus qu'au travers des nouvelles réformes territoriales et autre, les choses changeant, il nous faut aller peut être un peu vite, c'est ce qui nous fait émettre des réserves notamment sur le montant du projet.

Personnellement, j'avais assisté à une réunion où il semblait que tout le monde n'était pas d'accord sur certains chiffres.

Ce projet revêt un caractère capital pour le développement de notre tourisme et il est bon que nous puissions en délibérer ; c'est pour cela que je vous propose donc cette délibération. On aurait pu ne pas aborder cette délibération et laisser passer la fin de semaine prochaine et la délibération aurait été acquise d'autorité.

Y- a- t-il des questions?

Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais revenir sur les réserves qui sont émises et les alertes qui sont signalées étant donné que c'est la délibération qui est prise sur les transferts de compétences. Je comprends qu'il y est des alertes et des réserves qui soient émises de la part de certains conseillers et élus de la Mairie de Lavelanet et je me demandais si ses réserves et ses alertes ne pouvaient pas être inscrites à la suite de la délibération de façon à ce que chacun puisse voter cette délibération sur le transfert de compétences et que ces réserves et ces alertes ne sont pas partagées de la même façon pour tous les conseillers.

Monsieur le Maire

Oui, mais la proposition que je fais de cette délibération c'est justement en émettant ses réserves sinon nous aurions pu ne rien mettre du tout et s'opposer dans la majorité.

Je ne peux pas prédire ce qui va se passer au moment du vote mais ça aurait pu être un vote qui ne soit pas forcément positif.

Je cherche à ce que ce projet qui est capital - je le redis - puisse obtenir les bons suffrages ; ce ne sont que des réserves et j'ose penser que le dossier a été très bien étudié, que les chiffres qui nous ont été donnés seront les bons chiffres auquel cas il n'y aura lieu à aucune interprétation. Seulement voilà, pour un projet aussi primordial, nous émettons quelques réserves. C'est ce que j'ai dit lorsque j'étais Président de la Communauté de Communes et c'était plutôt des refus que j'ai été obligé d'accepter. Aujourd'hui, nous émettons quelques réserves qui vont dans le sens de l'évolution positive des projets. Si les choses ont été faites correctement tel que j'ose le penser, ses réserves seront levées et ne serviront à rien puisque le projet se fera sans qu'il n'y ait aucun problème.

Sinon, nous aurons montré que nous avons quand même étudié le dossier et regardé la faisabilité, sans compromettre l'intérêt financier des ménages qui seront amenés à supporter ces différences.

Ces réserves sont là car elles permettent de passer cette libération dans l'état et dans le texte tel qu'il est mais elle n'a pas d'aspect négatif, bien au contraire.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Oui, simplement rajouter à propos des réserves : on est sur une délibération qui traite d'un transfert de compétences et qui est vraiment relatif un projet derrière d'envergure. Les éléments qu'on a aujourd'hui pour juger de ce projet ne sont pas à mon sens assez concrets et effectivement on peut se permettre d'avoir des réserves par rapport au montant du projet y compris au montant de la construction du musée et y compris les conséquences aussi que cela aura sur les populations du Pays d'Olmes. Puisqu'on parle de rachat de friches d'aires de retournement, des choses très concrètes mais qui

ne sont pas inscrites au budget de la Communauté de Commune puisqu'il y a une ligne avec investissement zéro et bon voilà donc moi personnellement comme d'autres l'ont fait dans des communes je m'abstiendrai sur cette délibération je l'assume ce n'est pas le projet que je rejette mais ce n'est pas le transfert de compétences c'est le projet qui est derrière.

Je pense que l'on n'a pas assez d'informations sur l'objectif qui est poursuivi dans ce projet et surtout sur le financement de ce projet.

Monsieur le Maire

Merci Jérôme.

Oui Madame Allabert.

Madame Emilie ALLABERT

Quand ce projet est arrivé à la Communauté de Communes, c'était en juillet. On a été quelques-uns à s'abstenir ; je faisais partie des abstentions car le projet proposé était très flou. On nous avait avancé des chiffres qui étaient de l'ordre de trois millions à quatre millions d'investissement sans plus d'explications que ça. Donc là, les chiffres ne sont pas repris et il y a effectivement des réserves. Je vais continuer à m'abstenir d'abord par cohérence avec mon vote de la Communauté de Communes et ensuite parce que ce projet je ne le trouve pas bien fait pour l'instant mais je suis entièrement d'accord -ça je peux le dire - pour un projet d'intérêt communautaire sur Montségur.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Allabert. Ce que je pourrais rajouter simplement, c'est qu'effectivement on sent qu'il y a eu urgence à le faire. La Réforme Territoriale a poussé dans ce sens également puisque la Région a dû s'impliquer avant le 31 décembre 2015 car vous savez qu'à partir du premier janvier la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon sera effective. Il est important que chaque territoire puisse déterminer les projets essentiels. Nous l'avons fait : nous avons demandé et nous n'avons pas de réponse jusqu'à ce qu'on l'aura, pour l'étude du Centre Ancien pour laquelle nous avons sollicité l'ensemble des Régions Languedoc Roussillon Midi - Pyrénées afin qu'ils prennent des financements exceptionnels sur l'aide qu'ils peuvent nous apporter puisque rien n'avait été fait.

Nous espérons que ce sera fait avant le 31 décembre car sinon cela risque de reporter aux calanques grecques on va dire des décisions qui pourraient nous retarder sur les projets.

Voilà donc urgence ok mais ce projet je le connais particulièrement pour y avoir travaillé pendant des années et des années. Espérons que l'on pourra aller jusqu'au bout, que cela deviendra le phare et qu'au travers une véritable économie touristique pourra être développée. Monsieur Carrère.

Monsieur Laurent CARRERE

Oui, pour assurer peut-être certains sur l'exploitation du site : l'évaluation prévue est basée sur une augmentation de la fréquentation de 20000 personnes puisqu'actuellement il y a à peu près 50000 visiteurs payants par an et on prévoit 70000 visiteurs par an. Par rapport à ça, les projections restent assez raisonnables

dans le sens où l'on peut atteindre cet objectif sachant qu'à des moments il a été atteint.

Cela demande effectivement toute une muséographie attractive ainsi que des animations autour du site parce que ce n'est pas le tout d'avoir un musée, d'avoir Montségur c'est aussi toute l'animation à développer autour du site qui doit renforcer son attractivité, le renouvellement disons doit relancer le tourisme autour de ce site donc de l'ensemble du Pays des Pyrénées Cathares qui nous tient à cœur.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Carrère, Monsieur Paubert :

Monsieur Yves PAUBERT

Pour ma part, je m'abstiendrai aussi sur ce projet pour une raison simple je suis favorable à l'idée de transférer une compétence et bien évidemment le site de Montségur est d'intérêt communautaire donc je serais favorable à voter pour.

Mais, en votant pour quelque part on délègue la totalité du pouvoir à la Communauté de Communes et à son Président et pour ma part le projet ne me paraît pas assez cohérent. Ceci dit, je ne voterai pas contre pour ne pas le bloquer mais je m'abstiens.

Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Luc Torrecillas.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

On ne peut que dire, enfin c'est ce que je dis, que ce projet est accouché aux forceps Monsieur Le Docteur c'est clair. Cela fait des années et des années qu'on parle de nouveau musée à Montségur. Il y a une dizaine d'années déjà la commune, comme l'a signalé Marc tout à l'heure, s'était investie pour un autre projet qui a capoté pour plein de raisons. Pareillement, le projet tel qu'il est sorti aujourd'hui laisse des insatisfactions à bien des égards y compris pour moi mais en même temps il faut avancer. On prend une part de risque c'est évident. Hier, on a aussi voté une large unanimité un projet sur les Monts d'Olmes on prend une part de risque : c'est une certitude.

Je vais un peu dans le sens de ce que disait Laurent Carrère vous rassurer en disant ce qui est écrit aujourd'hui ne permet pas de construire un musée.

Il y a encore un travail à faire et ce travail va effectivement permettre de monter une muséographie, de monter un projet architectural sur lequel on aura encore quelques leviers, quelques possibilités d'agir tant sur le contenu que sur l'aspect financier. Donc, ce n'est pas fini, c'est déjà une belle part de l'escalier qui est construite mais il en manque encore pour arriver au bout.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur Torrecillas. Y-a-t-il quelqu'un d'autre ? Non, simplement je conclurai et si vous me le permettez : pendant 6 années en tant que Président de la Communauté des Communes j'ai souffert systématiquement d'une opposition qui était contraire à tout ce que je pouvais proposer. Montségur en faisait partie mais les intervenants étaient différents. Aujourd'hui, je ne tomberai pas dans une certaine revanche, une certaine volonté de ne pas aider et soutenir. Pour cette raison et puis parce que ce projet est vraiment un projet important- je rejoins les propos de Jean-Luc

Torrecillas - je pense qu'il faut avancer et qu'il faut qu'on essaye d'avancer tous ensemble. Je comprends tout ce qui a pu être dit dans les commentaires. Cela a été un de nos débats, nous avons eu plusieurs réunions à ce sujet pour définir notre position donc certains se sont exprimés pour dire voter s'abstenir ou autre. Il n'y a pas de contre en tous cas. Pour cette raison et pour montrer que nous sommes aussi dans l'avancée de notre territoire pour ma part je voterai pour ce projet.

Maintenant je vais passer au vote: quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont de ceux qui s'abstiennent ? Lever la main et garder la main levée puisque il faut qu'on vous compte.

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés.(24 voix POUR - Cinq abstentions : Mme Emilie Allabert; Mme Christine Maréchal;M. Yves Paubert; M. Raymond Lorca; M. Duroudier Jérôme). Merci pour cette délibération.

Bien donc je considère que ce projet, avec des réserves qui vont dans le sens des inquiétudes que l'on pourrait avoir, va dans le sens de la poursuite de la construction. J'en suis encore une fois très heureux. Le débat a eu lieu au sein même de notre groupe et je pense que la traduction est à même de ne pas freiner le développement.

En ce moment, sur un projet aussi important peut être, je vais suspendre le Conseil Municipal et voir s'il y a une intervention dans la salle. Y-a-t-il auprès de ce public nombreux une question à poser ? Oui, là vous avez le droit de poser des questions.

Suspension de la séance pour donner la parole au public.

Monsieur le Maire

On reprend le cours de ce Conseil Municipal.

Concernant les **affaires financières** :

- budget principal décision modificative - Madame Myriam Léonard.

Madame Myriam LEONARD

- Décision modificative numéro 2 des crédits du budget principal.

En fonctionnement pour un montant de trente-huit mille six cent trois euros (38603 €) qui sont le fonds de péréquation intercommunale des communes pour quatre mille deux cent soixante-dix euros (4270 €) en augmentation des crédits et en autre charges exceptionnelles étreintes trente-quatre mille trois cent trente-trois euros (34333€).

En investissement pour trois cinq cinquante-sept mille euros (357000€) c'est le paiement de la TVA que nous avons un crédit : on nous donne la TVA avec un an d'avance avec un crédit à zéro pour cent. Nous l'avons pris car au lieu de l'avoir l'année prochaine nous l'avons pris cette année. Nous l'avons décomposé avec 20000 euros sur le D 21318, sur autres constructions 244900 euros, sur travaux de voirie 62000 euros sur l'urbanisme de 20000 euros, la gendarmerie 10000 euros, et 100 euros sur immobilisations en cours (soit 10100 euros) pour un montant de 357000 euros.

Monsieur le Maire

Effectivement, cette année nous bénéficions d'une mesure extrêmement intéressante et dont on a pu bénéficier à notre niveau c'était le remboursement immédiat du taux de TVA en passant par un emprunt pris auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec un taux zéro. Cela qui nous permet d'anticiper au lieu d'attendre un an. Nous

avons directement les fonds pour poursuivre le règlement des travaux qui sont en cours donc c'est une très bonne opération dont de nombreuses communes en France ont pu bénéficier.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour, 5 voix contre : par procuration Monsieur Antini Francesco, Madame Roudière Carbonnel Maryse,

Madame Sylvia Guerrero, par procuration Monsieur Ferrier Stéphane, Monsieur Xavier Pinho Teixeira).

Merci pour cette délibération.

- Demande de subventions pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade Eric Spécia. Monsieur Cassan.

Monsieur André CASSAN

L'objet cette délibération est une demande de subventions.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'état actuel des vestiaires du stade Eric Spécia : problèmes de mise aux normes, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, problèmes électriques, peintures... En outre, vu le projet de développement du Football Club du Pays d'Olmes avec la fusion du Club de Football de Villeneuve d'Olmes, ainsi que le plan d'accompagnement des Clubs mis en place par le District (PAC), Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de réhabiliter et d'agrandir les vestiaires. Sans ces travaux, le club ne pourra pas prétendre au classement fédéral correspondant à son niveau d'évolution. Oui à chaque division de championnat de la Fédération Française de Football, les normes changent que ce soit la surface des vestiaires, le nombre de vestiaires arbitre etc. Donc actuellement par rapport au niveau où évolue le club de Lavelanet mais on ne peut pas le faire classer. C'est pourquoi la Commune souhaite profiter du projet la Fédération Française de Foot : Horizon Bleu 2016 qui permet de bénéficier entre d'un financement fédéral.

Ce projet Horizon Bleu 2016 est une des retombées de l'organisation par la France de l'Euro 2016 de foot à travers leurs sponsors, à travers les droits TV etc. ...Il se trouve que la Fédération Française de Foot peut se permettre, car elle a une rentrée d'argent très importante, de subventionner certains projets. Elle a fait un appel à projet et les clubs intéressés se sont portés candidats. Le coût des travaux envisagés se monte à trois cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-sept euros (342287 €) soit quatre cent dix mille sept cent quarante-quatre euros (410744€)TTC.

On a fait un plan de financement que l'on vous propose ce soir :

Conseil Régional de Midi Pyrénées : 51343 € HT soit 15% du financement

Conseil Départemental : 51143 ? HT soit 15% du financement

Subvention de l'Etat (DETR 2016) : 46000 ? HT soit 13,44% du financement

Aide demandée à la FFF : 20000 ? HT soit 5,84% du financement

Autofinancement (part restant à la charge de la Commune): 173601 ? HT soit 50,72% du financement

On vous demande de délibérer pour sur cette proposition.

Monsieur le Maire

Un élément que Monsieur Cassan n'a pas donné, c'est que cela va servir également

aux écoles de sport, puisque tous nos jeunes souvent sont obligés d'aller s'habiller dans d'autres lieux.

Monsieur André CASSAN

Oui actuellement, le FPO, qui regroupe toutes les clubs de foot du Pays d'Olmes au niveau des jeunes, travaille dans des conditions un peu difficiles. Ils utilisent les vestiaires de la piscine d'autant plus que la piscine est sous l'égide de Monsieur Le Directeur du Camping et puis donc avoir on ne peut pas lui imposer que les jeunes de l'association de Foot aillent se changer et se doucher chez lui.

Y-a-t-il des questions ?

Disons aussi que le club de Lavelanet est en partenariat, ils jouent ensemble avec les couleurs de Villeneuve d'Olmes.

Monsieur André CASSAN

La fusion est faite, l'an dernier ils étaient en entente et cette saison la fusion est faite.

Monsieur le Maire

Je suis heureux de l'apprendre.

Nous avons fusionné avec Villeneuve d'Olmes, ce qui permet effectivement car on a un problème de terrain - quand vous avez une quinzaine d'équipes qui doivent s'entraîner le mercredi ou autre c'est vrai que ça fait beaucoup de monde et n'ayons pas peur de le dire nous préférons avoir les gamins avec tout ce qui peut se passer sur les terrains de sport et les salles de sport plutôt que de les avoir dans la rue - de pouvoir mettre à disposition des équipements conformes.

C'est ce sur quoi au niveau de l'ANDES nous nous battons pour essayer de mettre en conformité tous ces stades. Actuellement, beaucoup de clubs malheureusement sont en train de fermer leurs portes pour des mises aux normes. Tout le monde n'a pas les moyens de mettre autant de financements sur des équipements comme celui-là. Là, ce ne sont que des vestiaires alors imaginez quand il n'y a pas de vestiaires l'état du terrain. Monsieur Paubert

Monsieur Yves PAUBERT

Oui, je voterai ce projet dans l'intérêt du sport à Lavelanet.

Par contre, je vois qu'une des motivations est la fusion des clubs des villes de Lavelanet et de Villeneuve d'Olmes. Je vois que l'autofinancement est de 173000 euros pour la commune de Lavelanet. Est-ce qu'on a demandé à la Commune de Villeneuve d'Olmes si elle ne pourrait pas s'associer à ce projet dans l'intérêt collectif de nos deux communes ?

Monsieur le Maire

Très bonne remarque. Villeneuve de leur côté font les mêmes les investissements pour d'autres équipements sportifs. Donc, chacun reste chez soi de façon à ce que l'équilibre soit respecté puisque il faut un club house.

Je tiens à saluer l'intelligence des dirigeants des 2 clubs qui ont compris qu'aujourd'hui la mutualisation et la fusion sont certainement un gage d'avenir pour les écoles de sport

comme pour les équipes seniors. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut valoriser et qui mériterait une belle médaille à l'ensemble des dirigeants d'avoir su prendre en main la destinée de leur club. D'autres ne savent pas le faire pour des raisons différentes, un jour nous en paierons les conséquences. Ce qu'il faudrait éviter surtout c'est que ce soit nos gamins qui en subissent les conséquences. Je ne veux pas entrer dans la polémique donc que je n'en dirai pas plus. Félicitations aux dirigeants des deux clubs mais également aux élus car ils ont été consultés avant et ils ont donné leur approbation à cette fusion voilà donc c'est à signaler également.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (29 voix POUR). Merci pour cette délibération.

Monsieur le Maire

- Un avis sur admission en non-valeur. Madame Léonard.

Madame Myriam LEONARD

Avis sur admission en non-valeur des produits irrécouvrables de faible valeur : ce sont les cantines scolaires.

Vu de l'état des produits irrécouvrables du 26 août 2015 dressé et certifié par Monsieur Christian Alauzet, comptable public de Lavelanet, qui demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état qui représentent des impayés cantine et centre de loisirs d'environ 200 familles pour un montant de 1696,70 euros donc il faut pas passer ce montant en produits irrécouvrables. Par contre, je ne sais pas s'il n'y a pas une erreur : on a mis deux cent familles, je doute, car deux cent familles cela fait beaucoup et cela représenterait 8 euros par famille. On le vérifiera. .

Voilà des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité des membres exprimés (29 voix POUR).

Merci pour cette délibération.

Monsieur le Maire

Concernant les marchés publics : prestation de services en assurances pour la Ville et son CCAS : Monsieur Fabre.

Monsieur Didier FABRE

Il s'agit du marché de prestations de services en assurance pour la Ville de Lavelanet et de son CCAS le numéro du marché : AO012015. Il s'agit d'attribuer le lot numéro 5 risques statutaires et de déclarer infructueux les lots 1,2, 3, et 4.

Monsieur le Maire vous rappelle la décision municipale n° 2015/037 en date du 2 mars 2015 relative au marché passé selon la procédure adaptée avec AUDIT ASSURANCES SUD à Tarbes pour effectuer le diagnostic des besoins et assister la collectivité et le CCAS pour la passation de marchés publics avec prise d'effet au premier janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2021.

La délibération n° 2015 /064 en date du 13 avril 2015 relative à l'approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation de l'exécution de la salle des marchés d'assurances entre la Mairie et le CCAS.

La délibération n° 2015/065 en date du 13 avril 2015 relative au lancement d'une

consultation sur la forme d'un marché formalisé selon la procédure d'appel d'offres ouvert concernant les prestations de services en assurance pour la ville de Lavelanet et son CCAS.

Monsieur Le Maire informe qu'un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 août 2015 au BOAMP, avec date limite de remise des offres est fixée au 2 octobre 2015 à 12 heures.

Il précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 octobre 2015 à 15 heures pour la décision relative aux candidatures et à l'examen des offres.

Pour les lots :

- 1 : responsabilité civile et risques annexes,
 - Lot 2 : protection juridique ville et CCAS,
 - Lot 3 : dommages aux biens et risques annexes,
 - Lot 4 : flotte automobile et risques annexes,
- Aucune offre n'a été enregistrée.

Pour le lot 5 : risques statutaires, deux offres ont été enregistrées :

- Groupement conjoint SMACL et ETHIAS
- Groupement conjoint SOFCAP et ALLIANZ

Concernant les lots 1, 2, 3, 4, trois offres ont dématérialisées. Elles n'ont pu être ni ouvertes, ni lues, en raison d'un problème technique et aucun des candidats n'a adressé de copie de sauvegarde destinée à se substituer, en cas d'anomalies aux dossiers des candidatures et des offres, transmis par voie électronique.

Aussi, pour les motifs sus exposés, les lots 1, 2, 3, 4 ont été déclarés infructueux et un nouveau marché a été relancé.

Le lot 5 est attribué à la société SMACL- 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cédex 9, sur la base d'une prime annuelle initiale d'un montant de 34457,18€ qui évolue tous les ans en fonction des salaires du personnel donc Monsieur le Maire vous demande d'approuver cette délibération.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

Merci donc pour cette délibération.

Concernant l'**urbanisme et le cadastre** - Monsieur Fabre pour

- l'achat de terrain à Mme et M. Gouga Yassine et Mme et M. Laidet.

Monsieur Didier FABRE

Monsieur le Maire vous indique que pour réaliser l'élargissement de la rue de la Bernède (opérations prévues par le POS), il est nécessaire d'acheter à Madame et Monsieur Gouga Yassine la parcelle cadastrée section D n° 1999 d'une contenance de 74 mètres carrés et à Madame et Monsieur Laidet Nicolas la parcelle cadastrée section D n° 2001 d'une contenance de 95 mètres carrés, qui constituent une partie de la voirie.

Ils ont indiqué vouloir vendre ces deux parcelles à la commune au prix de 24 euros le mètre carré. C'est le prix qu'ils avaient acheté les terrains pour construire.

Monsieur le Maire propose d'acquérir à Madame et Monsieur Gouga Yassine la parcelle cadastrée section D N°1999 d'une contenance de 74mètres carré au prix de 24

€ le m², soit pour un montant de 1776€ et à Madame et Monsieur Laidet Nicolas la parcelle cadastrée section D N° 2001 d'une contenance de 95 mètres carré au prix de 24€ le mètre carré, soit pour un montant de 2280€. Monsieur le Maire vous demande donc de délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire

En clair, ces terrains c'est un achat pour l'élargissement des chemins ou le confortement des fossés et autres qui se trouvent directement ou à proximité de leurs parcelles. Ce sont des travaux qui ont été faits et donc nous sommes propriétaires de ces parties de terrain, vous avez un plan qui a été donné.

Y-a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR).

Merci pour cette délibération.

- Vente à Monsieur Lima et Mademoiselle Martin - Monsieur Franck Farez.

Monsieur Franck FAREZ

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les termes de la délibération en date du 4 juin 2012 qui font état de l'incorporation au domaine communal de biens vacants figurant au cadastre sous le nom de Pierre Moulis.

Il expose que par courrier du 26 octobre 2015, Monsieur Lima Jose Antoine et Mademoiselle Martin Ingrid domiciliés 2, rue des Rives Hautes à Lavelanet se sont portés acquéreurs de la parcelle située 55 avenue Léon Blum lieudit "las Moulines et Cussou", issue de ces biens vacants, cadastrée section C n°7803 d'une superficie totale de 936 mètres carrés.

Il propose de vendre à Monsieur Lima Jose Antoine et Mademoiselle Martin Ingrid la parcelle située 55 avenue Léon Blum au prix de 22€ Le mètre carré selon l'évaluation des domaines dans son avis du 29 octobre 2015. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

C'est un terrain qui avait été divisé par 2 : sur une des parties une maison est construite - celle qui est devant le carré jaune sur le plan vous avez - et là c'est l'autre partie donc qui sera cédée après bien sûr ce vote.

Voilà y-a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Pinho-Teixeira.

Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA

C'est juste une question sur la délibération : il est écrit "oui son Président " c'est pas "Oui son Maire " plutôt ?

Je le vois sur des délibérations et je n'ai pas voulu interrompre la précédente.

Monsieur le Maire

Il se tourne vers Madame Nadine Aribaud, Technicienne, qui indique qu'il s'agit Président de la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA

D'accord.

Monsieur Le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix POUR).

Merci pour cette délibération.

- Opération façades - Monsieur Fabre.

Monsieur Didier FABRE

Cette délibération a pour but d'encourager les initiatives privées des ravalements de façades et donc la Commune comme toutes les fois donne une subvention.

Cette subvention serait donner à Madame Durand Marie-Pierre qui a déposé une demande en mairie pour l'immeuble situé 10 rue Ampère donc le montant de la subvention serait de 1200€. Le montant est plafonné à 2100€. C'est toujours les mêmes subventions qu'on accorde pour la réfection des façades sur la Ville.

Monsieur le Maire

Bien des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix POUR).

Merci pour cette délibération.

LES AFFAIRES SOCIALES

- Résidence Jean Miquel - Madame Léonard.

Madame Myriam LEONARD

Comme chaque année, on procède à la réactualisation des loyers et des charges à compter du premier janvier 2016. Cette année, le coût a augmenté de 0,02%.

Monsieur le Maire propose donc de l'appliquer aux loyers en vigueur et de le rajouter aux articles de contrats d'occupation des logements de la résidence Jean Miquel et dont il faut voter cette délibération.

Monsieur le Maire

Voilà très minime augmentation. Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (25 voix POUR).

Merci pour cette délibération.

- Concernant l'Enfance Jeunesse Convention d'objectifs Monsieur Jackie Roy.

Monsieur Jackie ROY

Convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2015 au 30/06/2016 pour les actions "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" de la Mairie de Lavelanet.

Monsieur le Maire expose que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège propose à la Commune de Lavelanet de renouveler son partenariat concernant les 4 actions menées dans le cadre du "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" : 2 en primaire et 2 en secondaire.

Dans le cadre de son soutien accordé à la structuration d'une offre "enfance jeunesse"

adaptée aux besoins des familles, elle demande notamment, l'engagement du gestionnaire à mettre en œuvre un projet éducatif et/ ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté, proposant des services et / ou activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

A cette fin, elle propose la signature avec la Mairie de Lavelanet d'une Convention d'Objectifs et de Financement Prestations de Service Ordinaire pour les actions "Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité pour la période du 01/09/2015 au 30/06/ 2016.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les 4 actions de Lavelanet.

Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer vous avez donc au dos de la copie de la Convention et je rajouterai à titre indicatif que pour 2014 cette aide de la CAF représentait en deux versements un montant total de 9295,04€ et il y avait en plus une aide du Conseil Départemental pour ses actions de 2800€.

Monsieur le Maire

Bien merci donc pour ces explications. Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient?

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

Merci pour cette dernière délibération.

Avant de terminer donc il y aura un autre Conseil Municipal - dont je n'ai pas fixé la date qui avait peut-être été fixée mais c'est à revoir - avant les vacances de Noël pour tout ce qui est régularisation sur la gestion pour le début de l'année tel que cela se fait chaque année.

Ensuite je voudrais profiter de l'occasion de ce Conseil Municipal, car je suis actuellement assailli de demandes particulières, de lettres recommandées, à propos des problèmes que créent les problèmes de circulation : les zones, les sens uniques, la vitesse etc..Etc....

Une lettre sera faite à la population dans quelque temps. Je tiens à dire que nous travaillons sur ce dossier car on voit bien que les incivilités, dont on parlait tout à l'heure, se retrouvent aussi au niveau de la circulation. On ne peut pas mettre des gendarmes aujourd'hui un petit peu partout dans le même temps en ville c'est une programmation qui est en cours d'être faite. A ce niveau, une commission municipale pas été mis en place pour travailler justement sur la réorganisation future des sens de rues la Ville.

Notamment à l'école Lamartine, puisque vous savez que la réorganisation fait qu'il y a beaucoup plus de monde et donc nous travaillons sur un projet qui a été déjà présenté aux parents d'élèves. Ce projet fera suite également à la réorganisation de la circulation au niveau des habitants de Bensa qui en ont fait la demande. Nous irons à leur rencontre.

Je profite de l'occasion pour leur dire qu'au niveau de ce quartier comme au niveau de bien d'autres quartiers nous avons pris en compte ces demandes et nous verrons quartier par quartier exactement ce qu'il sera possible de faire et de planifier dans le respect des besoins et de l'urgence à mettre en place .

Concernant la vidéo protection, je dirais que l'ouverture des plis définitifs, ce fera mardi. L'installation est prévue dès le début du mois de décembre et normalement le

centre-ville sera déjà équipé à ce moment -là. Concernant le 11 novembre nous organisons vous le savez depuis le samedi jusqu'au 11 novembre des manifestations auxquelles je vous associe bien évidemment et vous invite à y participer, certains n'en manque pas une. Il y aura des tas de manifestations et la journée du 11 novembre sera aussi un moment important. Je vous invite à regarder le petit programme qui a été déjà distribué sur l'ensemble des manifestations et avec soit au cinéma soit au marché couvert des sujets relativement intéressants.

Je vous remercie de votre patience et surtout de la validation de l'ensemble des projets. Aujourd'hui un projet important, espérons que nous allons dans le sens de l'avenir pour nous, nos enfants et nos petits-enfants, pour ceux qui en ont.

La séance est levée à 19 Heures
Le Maire,
Marc SANCHEZ